

## Conseil d'UFR Lettres et Langues du 30 septembre 2011

Établi par les élus de la liste « Humanités et Collégialités »

*Le directeur d'UFR, Jean-Michel Fournier, félicite et remercie pour leur engagement les directeurs de département élus ou réélus dans le secteur Lettres, à la suite de la réorganisation votée par le Conseil en fin d'année : B. Pouderon pour le dép. de grec, F. Guillaumont pour le latin, Ph. Chardin pour la littérature comparée et J.-J. Tatin pour le français — ainsi que C. Bost-Pouderon, élue pour la direction de la filière Lettres.*

Il transmet le **bilan des propositions de postes** après leur passage devant le CA de l'Université :

- poste MCF Relations internationales (publication prévue pour la rentrée 2012) décalé d'un an pour permettre à un collègue pressenti d'avoir soutenu sa thèse ;

- redéploiement PR latin (retraite prochaine de P. Laurence) en MCF espagnol demandé par le Conseil d'UFR : la présidence et le CA refusent de faire passer un poste PR en MCF, d'où un prêt au Droit (explicitement « un prêt », l'UFR pourra en réclamer le retour, toujours en PR) ;

- poste de 11<sup>e</sup> section (G. Col) : report à la rentrée 2013 accepté par le CA ; il va servir de support ATER

- PR Allemand (B. Banoun) : redéploiement en 7<sup>e</sup> section (linguistique, LLL)

- PR Italien (F. Labrasca) publié en Italien à la rentrée 2012 (CESR)

- l'enseignement à distance est à développer selon la Présidence, d'où création d'un poste qui sera pourvu par un MCF mis à disposition de Sodilang mais pour moitié seulement, avec support BIATOSS (« personne ressource » qui passera ensuite à un autre projet) ;

- et au 1<sup>er</sup> janvier, création d'un support de poste « échanges internationaux » (mutualisé L&L et ASH).

- *Juan Carlos Garrot (H&C)* s'interroge sur ce poste Sodilang qui avait été mis en balance avec un poste de MCF espagnol (en redéploiement du poste de P. Laurence). *J.M. Fournier* précise que, d'une part, ce poste pour Sodilang est « une création sur politique de l'université » et que, d'autre part, le président était opposé à la conversion d'un poste PR en MCF : on pourra demander la création d'un poste de MCF espagnol.

- *Sylvie Le Moël (H&C)* fait remarquer qu'en deux ans, l'allemand a perdu 3 postes ; or le projet de Master avec Bochum exige du personnel, on attend des étudiants de Bochum. *J.-M. Fournier* fait part d'inquiétudes sur les effectifs en allemand, notamment en L1 (qui sont remontés depuis quelques jours, admet-il) ; pour cette rentrée, il n'y a que 3 étudiants en M2. *S. Le Moël* rappelle que, s'il y a seulement 3 étudiants dans ce « master clandestin », c'est parce qu'on a interdit au département d'en inscrire d'autres que ceux « montant de M1 » : on ne peut pas d'un côté empêcher les inscriptions et de l'autre arguer ensuite du faible nombre d'inscrits pour limiter les recrutements d'enseignants.

- *Hélène Tison* (dir. Anglais) observe un nombre restreint de publications de postes pour les PRAGs : est-ce une politique de l'université ? *J.-M. Fournier* : le président ne veut pas de PRAGs pour la préparation aux concours, mais pour le reste, il y a eu des recrutements un peu partout, notamment en Droit.

- *Florent Kohler* (dir. Espagnol) : si cela continue, dans quelques années, il n'y aura plus qu'une UFR Anglais-LEA. *J.-M. Fournier* repousse cette perspective : il faudra se battre, les projets comme ceux d'ICD et du master avec Bochum montrent que nous avons des cartes à jouer.

- *Fl. Kohler* estime qu'on doit cesser de penser notre vocation en termes de formation des enseignants ; il faut imaginer de nouvelles structures, innovantes, attractives et plus en prise avec le monde professionnel, sans empiéter pour autant sur LEA. Le taux important d'abandons en 1<sup>ère</sup> année (plutôt que d'échecs) doit nous faire réfléchir.

*J.-M. Fournier* se refuse à abandonner la formation des enseignants, qui représente une voie

véritablement professionnelle. Nous seuls sommes habilités à former des enseignants. Nous pouvons opposer à nos détracteurs le taux d'échec en fin de 1<sup>ère</sup> année de médecine. Il faut faire reconnaître la valeur professionnalisante de nos formations.

*B. Pouderon* (dir. Grec) indique que certaines entreprises ou des banques recrutent des diplômés Lettres classiques, pour leurs qualités intellectuelles et humanistes, et se chargent de les spécialiser ensuite.

*É. Gavaille* (H&C) : c'est le grand mérite de l'université d'accepter tout le monde en 1<sup>ère</sup> année ; on doit comparer avec les conditions en Médecine, en IUT ou en classes préparatoires (quel taux de réussite aux deux ENS Lettres ?) ; les ex-khâgneux sont bien contents de trouver l'université pour les emmener jusqu'à l'agrégation.

### **Ordre du Jour :**

- D.U. FLE
- Affaires financières
- Convention Arts du Spectacle / CRR
- Proposition d'ajustement du référentiel des tâches, tenant compte de la nouvelle structure Lettres
- Information CUEFEE (demande de S. Humbert-Mougin)

#### **1) D.U. FLE**

Modifications présentées par *Isabelle Pierosak* (Sodilang) puis *Véronique Castellotti* : il s'agit d'ajuster un diplôme déjà existant, notamment en insistant sur la problématique « didactique du FLE ». Les frais d'inscription passent de 230 à 290 €. *J.-M. Fournier* explique que cette hausse ne dépend pas du Conseil, mais de l'Université, un D.U. constituant une formation très à part, dont le financement doit impérativement être équilibré, entre recettes et dépenses. Il ajoute qu'en relisant la maquette rédigée il y a 2 ans, il a constaté que cette formation était indiquée comme la seule qui soit « professionnalisante », ce qui contredit la politique générale de l'UFR, d'où la modification apportée.

Adoption à l'unanimité.

#### **2) Budget prévisionnel global**

*J.-M. Fournier* communique un document exposant les grandes masses budgétaires justifiant la demande de notre UFR, en attendant le travail de répartition en interne qui sera préparé par l'assemblée des directeurs du 13 octobre (puis le Conseil d'UFR du 10 novembre). L'examen d'un tel document n'étant pas une étape prévue dans la procédure habituelle, les membres du Conseil ne jugent pas pertinent de procéder à un vote.

Document expliqué par *Véronique Raffaitin* (antenne financière de l'UFR Lettres et Langues). L'essentiel de nos ressources vient de la dotation de l'université. Notre demande se monte à 355 000 € (soit un peu plus que l'année dernière). Le calcul de la demande inclut les droits d'inscription et la dotation spécifique CRL (3 000 euros), le master à distance (16 000), la taxe d'apprentissage (LEA). Nous aurons les premières réponses en novembre. À compter du 1<sup>er</sup> janvier ne seront mis en place que 70 % des crédits, par prudence ; ensuite il y aura régularisation si nous obtenons bien ce que nous avons demandé.

NB. La recherche n'est pas comprise. La gestion des heures complémentaires (qui correspondent à l'excédent des charges par rapport au potentiel enseignant) revenant désormais à l'UFR, nous avons liberté de choix (en tout, 1 900 HC, avec 450 de plus que l'année dernière).

*J.-M. Fournier* invite à réfléchir sur des types de contribution pour valoriser la recherche. Il a reçu récemment une demande de prise en charge des jurys de thèse. C'est envisageable, à quelle hauteur ? Il faut adopter une position commune quels que soient les laboratoires et les départements.

*J.-J. Tatin* (dir. français, H&C) : ce serait très positif de bénéficier de ces subventions.

*J.-M. Fournier* : on peut proposer des subventions d'équilibre (si le colloque n'utilise pas tout, l'UFR ne donne que ce qui est nécessaire). Les propositions relatives à la valorisation de la recherche doivent

remonter dans les départements d'ici la réunion des directeurs le 13.

### **3) Convention Arts du Spectacle / Conservatoire à Rayonnement Régional Francis-Poulenc**

Est distribué le document sur la convention prévue entre l'Université (L&L et ASH) et le Conservatoire, pour information et consultation, le conseil devant se prononcer avant validation par la Mairie de Tours le 10 octobre.

*Marion Chenetier* (dir. Arts du Spectacle) : la convention existe depuis la création de la filière ADS, le document originel a été ici beaucoup enrichi. Des étudiants du conservatoire peuvent valider des UE libres à l'université. Des professeurs de théâtre viennent faire deux cours à François-Rabelais, et réciproquement M. Chenetier va donner un cours au conservatoire (où les élèves sont demandeurs d'un enseignement théorique).

*J.-M. Fournier* : ne pourrait-on officialiser ces formations « culturelles » en partenariat ? Ce qui implique que l'UFR deviendrait cofinanceur. On ne sait pas suffisamment valoriser ce que l'on fait naturellement.

Vote indicatif : accord à l'unanimité.

### **4) Proposition d'ajustement du référentiel des tâches**

*J.-M. Fournier* : le référentiel des tâches doit tenir compte des évolutions de structure et d'effectifs. Dans le pôle « Lettres », une direction de filière a été identifiée explicitement (on propose 32 h de décharge, comme pour le dép. Français). On a divisé la décharge Langues et Littératures anciennes (6 h grec, 6 h latin), comme les 6 h de la Littérature comparée. Il y a eu consensus des directeurs de département sur cette proposition.

*Philippe Chardin* (dir. Littérature comparée) : pour le domaine Master Art, Lettres et Humanités, il est symboliquement irrecevable qu'il n'y ait rien pour le responsable de la mise en place du Master ; il propose 12 h.

*J.-M. Fournier* : c'est au Conseil d'y réfléchir, pas au directeur d'UFR — et ce, toujours à l'intérieur de l'enveloppe globale de 1150h dont dispose notre UFR pour les décharges. Rappel : le maximum a été fixé à 64 h.

*V. Castellotti* (Sodilang/Dynadiv) : si on rediscute de cette responsabilité en particulier, il faut rediscuter pour d'autres fonctions et sur ce à quoi elle pourraient donner droit.

Une vive discussion s'engage sur la décharge CRL (Centre de Ressources en Langues).

*F. Toupin* (H&C) : lorsqu'on a discuté de la diminution presque pour moitié de la décharge CRL qui a amené à la démission de la responsable dans notre UFR, le directeur n'a pas écouté les objections exprimées ; comment peut-il dire aujourd'hui que ce n'est pas lui qui décide ?

*J.-M. Fournier* répond que le « référentiel des tâches », que les UFR ont depuis 2 ans par délégation de l'université, concerne les enseignants-chercheurs titulaires ; pour les PRAGs les décharges se gèrent au niveau de l'Université (situation des responsables CRL). Il assure n'avoir rien à voir avec une décision de l'université et n'admet pas qu'on lui impute quelque démission.

*É. Gavaille* demande d'où est venue alors la décision de diminuer les décharges CRL, est-ce d'une réunion entre directeurs d'UFR ?

*F. Toupin* souligne, précisément, l'alignement sur la décharge CRL d'ASH.

*J.-M. Fournier* répond que cette décision émane du CA (mars), et qu'il n'a pris conscience qu'assez tard, à cause des problèmes de service occasionnés, que certains personnels de notre UFR étaient concernés.

*É. Gavaille* s'étonne qu'une telle information ait été portée aussi tardivement (début juillet) devant le Conseil — lieu de délibération mais aussi de diffusion des informations, en l'occurrence touchant les collègues PRAGs qui, s'ils n'entrent pas dans le référentiel des tâches, peuvent être membres du Conseil.

### **5) Informations diverses (J.-M. Fournier)**

- Le 9 novembre au matin, le président viendra à la rencontre de l'UFR.

- L'UFR a obtenu 3 contrats doctoraux (Sodilang, Anglais, Laboratoire ligérien de linguistique), soit 64 h de cours à assurer pour les étudiants sélectionnés.

## **6) CUEFEE**

*Sylvie Humbert-Mougin (H&C)* souhaite alerter le conseil sur les événements intervenus au Cuefee à la fin de l'été, pour prolonger et compléter les informations que les élus H&C avaient apportées à ce sujet lors de la réunion du 7 juillet. Le CUEFEE est depuis quelques années un centre autonome qui n'est plus rattaché à l'UFR Lettres et langues, mais des liens importants subsistent, tant sur le plan administratif (les droits d'inscription des étudiants du CUEFEE sont gérés par l'antenne financière de l'UFR) que pédagogique.

À la fin juin, les enseignants contractuels du CUEFEE ont appris que leur service serait comptabilisé à compter de la rentrée prochaine en heures TP et non plus en heures TD, soit une augmentation d'un tiers de leur charge, sans compensation financière (voir notre compte rendu du conseil du 7 juillet). Durant l'été, la direction du CUEFEE a annoncé que trois des sept contrats CDD seraient transformés en CDI, et a organisé à la fin août un concours pour sélectionner les trois bénéficiaires de cette CDIisation. Or, ce concours — organisé dans l'urgence, le 26 août — a été entaché de plusieurs irrégularités, en particulier, les candidats n'avaient pas le droit de postuler à plusieurs postes. D'autre part, certains des enseignants contractuels auraient dû, compte tenu de leur ancienneté, voir leur CDD transformé automatiquement en CDI. Un recours juridique est envisagé.

*V. Castellotti* intervient pour apporter des précisions : le jury de ce concours comptait des enseignants de Sodilang ; chaque poste avait un profil bien spécifique. D'autre part, le passage en heures TP correspondrait à un retour à la normale : c'est par erreur que les contrats avaient été rémunérés en heures TD l'année dernière. Elle souligne que le problème est aussi celui du manque de personnels titulaires au CUEFEE.

*Fabienne Toupin* rappelle que, dans le passé, les collègues anglicistes se sont battus pour que les heures de laboratoire de langues soient comptabilisées en heures TD et non plus TP.

Les membres du Conseil conviennent qu'il faut alerter l'ensemble des collègues de l'UFR sur cette affaire, révélatrice de la précarisation croissante à l'université, et organiser un soutien. Compte tenu du faible nombre de collègues encore présents à cette heure tardive, l'adoption d'une motion est reportée à la prochaine réunion.

Les élus de la liste Humanités et Collégialité